

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 7 février 2025 à 20 heures 00**

Le **SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice           15  
- présents               11  
- votants                 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/2025  
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 27/01/2025

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC	x			
Sabrina CORRUBLE		x		M. SCARANO	Samuel RICHARD	x			
Dominique TALBOT		x		Mme PERRIER	Jérôme CAVELIER	x			
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER			x		Philippe RASSE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET	x								

**Secrétaire de séance : M. Samuel RICHARD**

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

**L'ORDRE DU JOUR**

- 1) Reversement fiscalité éolienne à l'Agglomération
- 2) Analyse et application du PLUI
- 3) Bail local commercial
- 4) Tarifs 2025 cantine et garderie
- 5) Mise en non -valeur et créance éteinte
- 6) Remboursement par le propriétaire de frais chien errant
- 7) Renouvellement accord cadre SDE 76
- 8) Questions diverses
- 9) Communication au Conseil Municipal
- 10) Tour de table

## **2025-02-01 Reversement fiscalité éolienne à l'Agglomération**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de M. le Président de l'Agglomération de Fécamp concernant la contribution solidaire à la transition écologique par le biais de la fiscalité éolienne. La Communauté sollicite un reversement de 10 % à compter de 2024 pour la mise en place d'un fonds de concours intercommunal à destination des autres communes non bénéficiaires du fonds éolien.

Un échange a lieu. Il ressort des prises de position de plusieurs conseillers que chacun estime déjà important l'effort consenti par nos communes littorales :

- Doublement de la TEOM par l'Agglomération
- Taxe foncière intercommunale
- Frais des plages

Ces points sont entre autres évoqués.

Par ailleurs, il ne semble pas que les services aient évolués en parallèle.

La destination des sommes versées est peu claire.

Afin de préserver l'expression libre de chacun, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. Les conseillers, à l'unanimité, décident de voter à main levée.

A l'unanimité, la demande de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral est rejetée.

## **Analyse et application du PLUI**

Monsieur le Maire n'a pas assez d'éléments et souhaite présenter ce dossier lors du prochain Conseil Municipal.

## **2025-02-02 Bail local commercial 14 grande rue**

Suite au départ de la société « Les filles de la Côte d'Albâtre » le 31 décembre 2024, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le local est occupé par une prothésiste ongulaire depuis le 20 janvier 2025 et demande la fixation du bail dans les mêmes conditions que son prédécesseur.

M. Philippe RASSE fait remarquer que les revenus du logement et du commerce doivent couvrir l'investissement. Monsieur le Maire répond que c'est bien le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Fixer le loyer mensuel du commerce situé 14 grande rue à la somme de 300€,
- De signer le bail correspondant.

## **2025-02-03 Tarifs 2025 cantine et garderie**

Monsieur le Maire fait référence à la délibération CNE 2022-06-19 du 30 juin 222 et propose de revaloriser les tarifs de la cantine et de la garderie en tenant compte de la nécessité d'assurer un service et de recruter une personne afin de répondre à la réglementation.

Un courrier sera adressé aux familles.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 :

Garderie

La demi-journée	2.00 €
La semaine	10.00 €

Cantine

Enfants	3.40 €
Enseignants	6.00 €
Repas non réservé	6.80 €

Cimetière

*Les tarifs restent inchangés*

Concession 50 ans	280.00 €
Concession 30 ans	220.00 €
Droit d'inscription sur livre du souvenir	200.00 €

**2025-02-04 Mise en non-valeur et créance éteinte**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'inscrire les :

- créances présentées en non-valeurs. Celles-ci n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 €.
- créances éteintes du fait d'un effacement de dettes.

Il s'agit principalement de dettes de cantine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à inscrire :

- en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 219.36 € (compte 6541)
- en créances éteintes pour un montant de 1 360.65 € (compte 6542)

**2025-02-05 Remboursement par le propriétaire de frais chien errant**

Monsieur le Maire informe qu'un chien errant a été pris en charge par la Société A2P. La commune a payé la facture et demande l'autorisation d'être remboursé par son propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement au propriétaire pour le montant correspondant à la facture d'un montant de 144 €.

## 2025-02-06 Renouvellement accord-cadre SDE 76 (Syndicat Départemental d'Electricité)

Monsieur le Maire précise que le SDE est le coordinateur du groupement de commandes d'achat d'énergie pour le compte de ses membres. Il demande le renouvellement de l'accord-cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- le renouvellement de l'accord-cadre de la commune au groupement de commandes
- de signer la convention
- que le SDE signe les marchés, accords-cadres et marchés subséquents et tous documents s'y rapportant.

## Questions diverses

### 2025-02-07 Voyage pédagogique : participation communale :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Ambre AUBE demandant une participation communale dans le cadre d'un voyage pédagogique « devoir de mémoire » du 27 avril au 2 mai 2025. Son coût s'élève à la somme de 220 €.

Après échange, le Conseil Municipal, avec 12 voix, accepte de concourir à hauteur de 110€. Mlle AUBE sera sollicitée pour venir présenter son voyage.

### Achat camion :

Monsieur le Maire informe que le camion du service technique a besoin d'être remplacé et précise être en possession de deux devis.

## Communication au Conseil Municipal

### M. Eric SCARANO :

- Distribution du bulletin municipal. M. Philippe RASSE remercie Mélanie d'avoir synthétiser l'article de l'association Grandes Dalles Animations et de lui avoir ensuite soumis.
- Il est prévu de faire des travaux à la salle des Glycines. La commission de sécurité a émis un avis défavorable.
- M. Brasseur coupe des petits arbres qui ne poussent plus ainsi que des arbres dangereux au niveau de la descente des Petites Dalles. Il est envisagé par la suite de :
  - Créer un sentier vélo-piéton depuis le tennis jusqu'au Petites Dalles
  - Replanter des hêtres
  - Demander au service de l'Agglomération une aide vélo
  - Prendre rendez-vous avec l'ONF. Un groupe de travail va être créé à ce sujet.
- Evacuation des habitants résidents au Saules suite à un problème de gaz le 6 février.
- Prise de contact avec les installateurs de distributeurs suite à la fermeture du guichet au Crédit Agricole de Valmont.

## Tour de table

### M. Philippe RASSE :

- Sollicité par la tenancière du bar au sujet de l'usage de ses toilettes à défaut de toilettes publiques. Ces derniers vont être remis en service.
- Banc enlevé derrière le vestiaire durant les travaux. M. Bellamy travaille sur sa rénovation.
- M. Bigot a remis un dossier complet concernant l'antenne téléphonique des Grandes Dalles. Il ajoute que M. Bigot est contre l'implantation du pylône et souhaite qu'il soit enlevé. M. Rasse note que l'intérêt général prime avant l'intérêt particulier. Monsieur le Maire retrace l'intégralité des travaux ainsi que la procédure, en toute transparence. Les demandeurs ont déjà été déboutés par le Tribunal Administratif.
- Rappelle que les travaux, effectués dans la propriété face à la boucherie, ont généré une rue bloquée sans autorisation.
- Se propose pour créer des cendriers pour Sassetot-le-Mauconduit et les Grandes Dalles. Monsieur le Maire valide cette solution à la place d'un prestataire extérieur.

### M. Sylvain AUBE :

- Remercie le Conseil Municipal pour le geste effectué à l'intention de sa fille.

### M. Antoine DUBUC :

- Arbre couché après la station d'épuration. Les équipes vont intervenir mais l'arbre vient d'une propriété privée.
- Circulation piétons rue des fusillés. Le marquage au sol va être refait.
- Partage la vue effectuée par drone concernant l'éboulis sur le GR devenu dangereux au niveau des Petites Dalles. Monsieur le Maire présente les panneaux prochainement installés par le Département sur le sentier. Un travail de déplacement du sentier est déjà annoncé.

### Mme Aude DE CASTET :

- Demande des explications sur la coupe des arbres. Monsieur le Maire renvoie aux explications données.
- Vitesse excessive chemin du bois par les occupants.

### Mme Amélie PERRIER :

- Deux familles ont été reçues pour fait de violence à la cantine, ce qui va générer une exclusion d'une semaine à la rentrée de février pour chaque enfant.
- Un avertissement a été signifié aux parents dont les enfants ont un comportement perturbant à la cantine avec message d'exclusion.
- Amende pour le stationnement autour de l'école : décision à prendre au prochain Conseil Municipal.
- Voitures garées des deux côtés de la rue Elisabeth d'Autriche lors de manifestations au local. Un marquage est prévu rue Elisabeth d'Autriche.

### Mme Maïa MACAUX :

- Regarde la qualité de l'eau, on s'aperçoit que le nitrate est élevé.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance  
Samuel RICHARD



Le Maire,  
Eric SCARANO

